



Infosite n°2 - Décembre 2013

massif de Fontainebleau



Le Mot de la Préfète

Le travail réalisé par le bureau d'étude Biotope sous le pilotage de la Direction Départementale des Territoires depuis août 2012, en concertation avec les acteurs du territoire, a permis de remettre au cœur des discussions et des démarches existantes, le dispositif Natura 2000 sur ce territoire emblématique désigné au titre des directives « oiseaux » et « habitats », ainsi que l'État s'y était engagé en assumant pour une période transitoire l'animation des sites Natura 2000 « Massif de Fontainebleau ».

Le dernier comité de pilotage du 17 octobre 2013 a validé ce travail de réactualisation du document d'objectif (diagnostic écologique, suivi scientifique et contractualisation). Pendant cette phase, un certain nombre d'outils permettant de faciliter l'animation Natura 2000 sur ce territoire a également été mis en place.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce deuxième infosite retraçant le travail d'animation de ces 18 derniers mois.

Nicole KLEIN

Rappel de la mission



En août 2012, la Direction Départementale des Territoires (DDT) de Seine-et-Marne a confié une mission transitoire au bureau d'études BIOTOPE pour relancer l'animation sur le massif de Fontainebleau. Cette animation s'est attachée aux 5 volets suivants : amélioration des connaissances, recensement des propriétaires, actualisation et gestion des contrats et chartes, information et communication et assistance administrative.

Alors que cette mission vient de toucher à sa fin, ce deuxième infosite vient relater le travail effectué en collaboration avec l'ensemble des acteurs du territoire, que nous remercions chaleureusement pour leur implication.

Amélioration des connaissances scientifiques

État des lieux des connaissances scientifiques

L'objectif était de rassembler les informations récentes et fiables permettant de définir des objectifs de développement durable en phase avec les enjeux écologiques établis à partir de ces informations sur les sites Natura 2000.

L'état des lieux a été réalisé en plusieurs étapes :

Dans un premier temps, la communauté scientifique a été consultée pour recueillir les données sur les milieux, les espèces et les nombreux enjeux à considérer.

Dans un second temps, un travail de compilation et d'analyse de ces données a abouti à l'élaboration d'une base de données. Sur la base de cette compilation, une méthodologie pour déterminer les habitats d'espèces d'intérêt communautaire a été élaborée. La méthodologie employée a été l'approche écosystémique qui a fait ressortir les enjeux écologiques Natura 2000 du massif de Fontainebleau.

Approche écosystémique: la prise en compte de l'écosystème dans sa globalité c'est-à-dire les interactions entre les êtres vivants et les êtres vivants avec leur environnement

La méthodologie employée pour réaliser l'état des lieux, définir les habitats d'espèces et les enjeux écologiques, et déterminer le programme d'actions, figure dans le document « actualisation du DOCOB », consultable sur le site internet « Natura 2000 en Seine-et-Marne » (<http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/le-massif-de-fontainebleau/documents-a-telecharger>).

Ce document contient également des atlas cartographiques pour chaque habitat et espèce d'intérêt communautaire.

Définition des enjeux écologiques

Les milieux ouverts

À l'époque de Louis XIV, moins de 20 % de la superficie des sites Natura 2000 est boisée, le paysage du massif de Fontainebleau est principalement constitué de grandes étendues de callune, de pelouses et chaos rocheux. Le pâturage était un des droits d'usages les plus anciennement reconnus aux riverains de la forêt.



Un troupeau sur la platière de Meun (Seine-et-Marne) en 1970. Source: Association des Amis d'Achères-la-Forêt

Été comme hiver, excepté la période du 15 avril au 15 juin, les troupeaux allaient paître dans les grandes plaines. L'abandon de cette activité agropastorale au XX^e siècle a favorisé le retour de la dynamique naturelle de colonisation des pelouses ou des landes par les végétations buissonnantes et arborées. Le milieu a donc progressivement évolué en milieu forestier.

Par la suite, la mise en place du statut de Réserve Biologique Dirigée (RBD) sur ces milieux a permis de les conserver. Les actions engagées par l'Office National des Forêts (ONF) depuis quelques années ont conduit au maintien et à la restauration de ces habitats.

Ces habitats ont un enjeu extrêmement fort sur le massif. Ces milieux agropastoraux accueillent une multitude de communautés végétales et une diversité floristique exceptionnelle à l'échelle régionale, voire nationale. Ils sont aussi utilisés comme zones de chasse pour les chauves-souris, de reproduction pour la Fauvette pitchou et zone de refuge pour un certain nombre d'espèces animales. L'emboîtement de ces différents milieux constitue un écosystème interactif et interdépendant.

Les milieux forestiers

Le massif de Fontainebleau et la forêt de Rambouillet sont les massifs forestiers les plus vastes de l'Île-de-France. La responsabilité régionale est forte quant au maintien de cet écosystème. Au cours du XVIII^e siècle, la création des réserves artistiques puis la mise en place des réserves biologiques intégrales ont permis le maintien d'îlots de vieillissement et de sénescence. Le maintien de ces écosystèmes dans le temps revêt un objectif patrimonial très fort.



Les milieux humides

Les zones humides ont un enjeu très fort. Constitué de mares, de marais, de landes humides, de tourbières et de forêts alluviales, les zones humides jouent un rôle fondamental dans le maintien et l'amélioration de la qualité de l'eau, dans la régulation des régimes hydrologiques (crue, sécheresse) et dans la préservation d'un réservoir de biodiversité.



Les milieux cavernicoles

Parfois délaissées, les périphéries du site accueillent une faune et une flore remarquables. Les carrières du Puiset abritent une importante population de chiroptères en période hivernale et doivent faire l'objet d'une attention particulière notamment en ce qui concerne la fréquentation humaine des grottes à cette période qui peut constituer un dérangement. En effet, en hibernation, lors de chaque réveil, les chauves-souris dépensent inutilement leurs réserves d'énergie. Elles réchauffent leur corps de la température ambiante jusqu'à une quarantaine de degrés. De plus, elles s'envolent souvent. Cependant, une heure de vol correspondant à la dépense énergétique de 80 jours d'hibernation, **elles peuvent mourir d'épuisement avant la fin de l'hiver si les dérangements sont répétés.**



*Colonie de Grands Murins en hibernation
(photo Christophe Parisot)*



*Pic noir dans sa loge
(photo Biotope)*



*Mare tourbeuse à sphaignes
(photo Marie Liron)*

Objectifs de développement durable et programme d'actions

La définition des enjeux écologiques conduit à définir des objectifs de développement durable afin d'assurer la restauration et la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Entité de gestion	Objectif de développement durable	Niveau de priorité
Milieu ouvert à semi-ouvert sec	Préserver et restaurer un réseau de milieux ouverts fonctionnels	Enjeu extrêmement fort
Milieu forestier sec et humide	Maintenir, voir, restaurer la naturalité du milieu forestier	Enjeu extrêmement fort à très fort
	Préserver et restaurer une trame forestière	
Milieu ouvert à semi-ouvert humide	Entretenir et restaurer les milieux humides	Enjeu très fort
Milieu aquatique	Entretien et restauration d'un réseau de mares fonctionnelles	Enjeu fort
Milieu cavernicole	Préserver les sites d'hibernation des chiroptères	Enjeu fort

La définition de ces objectifs est à la base de l'élaboration du programme d'actions réalisé au cours du groupe de travail du 17 mai 2013 :

- 28 actions concernant la gestion des habitats et des espèces ;
- 7 actions pour la sensibilisation et la communication auprès des usagers et du grand public.

Les outils pour réaliser des actions en faveur des habitats et des espèces sur le site sont :

- Les contrats Natura 2000, conclus entre l'État et une personne physique ou morale, publique ou privée, propriétaire ou ayants droit, de manière volontaire sur des parcelles forestières ou non agricoles incluses dans le site Natura 2000. Ils correspondent à la mise en œuvre d'actions concrètes, rémunérées, en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable fixés dans le document d'objectifs.

Les contrats forestiers

(mobilisable sur des parcelles forestières)

Les contrats non agricole non forestier

(mobilisable sur des parcelles non agricoles et non forestières)

- La Charte Natura 2000, comprenant des engagements, de l'ordre des bonnes pratiques, ne donnant pas lieu à une rémunération mais ouvrant droit à des exonérations partielles de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

D'autres mesures non contractuelles, bénéficiant d'autres sources de financement, peuvent aussi être menées par les acteurs locaux en matière de communication, de sensibilisation, d'amélioration connaissances, de suivi et d'animation.

Au cours des groupes de travail du 20 juin et 17 juillet 2013, une réflexion sur les suivis scientifiques a conduit à définir pour chaque type d'habitat et pour chaque groupe d'espèces des protocoles de suivis scientifiques à mettre en place pour, d'une part, améliorer les connaissances sur le massif et, d'autre part, évaluer l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire.

Recensement des propriétaires

Le bureau d'études BIOTOPE a réalisé un premier recensement des propriétaires privés. Compilées dans un tableau EXCEL et dans un système d'information géographique, ces informations confidentielles vont permettre à la structure animatrice de proposer des contrats et/ou la charte aux propriétaires intéressés.

L'ONF, est le gestionnaire de l'ensemble des forêts domaniales (Fontainebleau, la Commanderie et les Trois Pignons) soit 80 % du site Natura 2000. Les propriétaires privés, se situent en périphérie des sites Natura 2000 du Massif de Fontainebleau.

La contractualisation

Le bureau d'études BIOTOPE a accompagné l'ONF pour la mise en place d'un contrat Natura 2000 sur la Réserve Biologique Dirigée « Champ Minette ». L'action mise en place va permettre d'éradiquer les pins et d'entretenir par une fauche les milieux ouverts. Les opérations de gestion s'étalent sur 2 ans.

L'amélioration des connaissances d'une part et l'évolution juridique et administrative d'autre part ont donné lieu à l'actualisation des mesures de gestion. Sur les 15 actions proposées dans le DOCOB de 2008, 14 actions ont été reconduites et actualisées et 1 action a été supprimée car elle ne répondait plus aux enjeux écologiques définis au cours de cette année. De plus, 14 nouvelles actions viennent compléter ce nouveau programme d'action. Au total, 28 actions sont proposées pour chaque type de milieu (milieux ouverts humides milieux forestiers secs...) avec des priorités allant de forte à très faible selon les enjeux associés.

Les outils de communication et de sensibilisation

Site internet

BIOTOPE a contribué à la réalisation du site internet « Natura 2000 en Seine-et-Marne » porté par la DDT de Seine-et-Marne. En effet, celui-ci est commun à tous les sites Natura 2000 du département. Toutes les informations relatives à la démarche Natura 2000, aux sites Natura 2000 de Seine-et-Marne et les dernières actualités sont consultables à cette adresse : <http://seine-et-marne.n2000.fr/>



L'infosite

Un premier infosite a été diffusé en juin 2013. Composé de 8 pages, celui-ci liste et explique l'articulation entre les outils réglementaires et d'inventaires sur le site de Fontainebleau, présente la démarche Natura 2000 et les richesses écologiques du massif de Fontainebleau. Enfin, la dernière page présente brièvement la mission de BIOTOPE et la planification de la mission.



Des réunions d'information

Plusieurs réunions d'information ont eu lieu au cours de cette période d'animation notamment à destination des élus et des propriétaires forestiers privés.

Réalisées sous différentes formules (réunions en salle ou sur le terrain avec le concours de l'ONF et de M. BRUNEAU DE MIRE), ces réunions ont permis de rencontrer les acteurs du territoire et d'échanger sur l'implication de chacun dans la démarche Natura 2000. La réunion sur le terrain le 10 juillet 2013 a permis de présenter les richesses écologiques du massif et d'expliquer concrètement la mise en place des contrats Natura 2000 sur le site.

Visite de terrain avec les Élus.
(photo Biotope)



L'appui au régime d'évaluation des incidences Natura 2000

Les outils mis en place

Le massif de Fontainebleau est la forêt la plus fréquentée d'Île-de-France. L'ONF est soumis à de multiples sollicitations de la part des pétitionnaires pour organiser des manifestations diverses et variées (VTT, équestre, pédestre...). L'objectif est d'informer les pétitionnaires de l'existence du régime d'évaluation des incidences Natura 2000 et de les amener à réaliser une évaluation d'incidence adaptée à leur projet.

À l'initiative de la DDT et en partenariat avec l'ONF, une réflexion entamée en 2012 sur ce sujet a débouché sur la réalisation de deux outils complémentaires d'aide à la décision, à savoir :
— un formulaire d'évaluation des incidences spécifique au massif de Fontainebleau. Il est présenté sous forme d'une clé dichotomique et permet de guider le pétitionnaire afin de conclure ou non sur une éventuelle incidence ;
— une carte des sensibilités écologiques liées aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire qui identifie les secteurs à enjeux.

La concertation au cœur de la démarche

Les consultations

Les consultations ont eu lieu entre septembre 2012 et janvier 2013. Huit réunions ont été réalisées afin de rencontrer les acteurs institutionnels (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE), Mairie de Fontainebleau, Parc Naturel régional du Gâtinais français et la DDT de l'Essonne), le Conseil Général et Seine-et-Marne Environnement, les associations (Pro-Natura Île-de-France, Association des Naturalistes de la Vallée du Loing (ANVL), Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP) les usagers (ONF et Centre Régional de la Propriété Forestière, CRPF) et les naturalistes locaux (M. BRUNEAU DE MIRE, M. SIBLET). Ces rencontres ont permis d'échanger sur la démarche Natura 2000, de recueillir la perception de chacun sur les enjeux écologiques et d'échanger sur l'histoire complexe de ce massif.

En complément, des entretiens téléphoniques avec M. BARDAT du Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) et le bureau d'études OGE ont permis d'apporter des réponses sur l'écologie du Dicrâne vert et sur les actions réalisées au sein de la Réserve Naturelle Régionale du Marais de Larchant.

Les groupes de travail

Quatre groupes de travail ont été organisés avec l'ensemble de la communauté scientifique :

- 5 avril 2013 : Présentation de l'état des lieux et de la méthodologie employée pour définir les enjeux écologiques
- 17 mai 2013 : Présentation de l'approche écosystémique pour la définition des enjeux, présentation des objectifs de développement durable et du programme d'actions
- 20 juin 2013 : Présentation des suivis scientifiques
- 17 juillet 2013 : Discussion sur les suivis scientifiques

Les COPIL

Le Comité de pilotage (COPIL) est un organe officiel de concertation et de débat. Présidé par l'État, le COPIL regroupe l'ensemble des communautés d'agglomération et de communes concernées par le massif de Fontainebleau. Le bureau d'études BIOTOPE a rapporté les échanges et décisions prises au cours des différents groupes.

Un premier COPIL a eu lieu le 21 novembre 2012 afin de présenter la démarche Natura 2000 et la mission de BIOTOPE.

Un COPIL intermédiaire réuni le 7 juin 2013 a permis de présenter l'état des lieux des connaissances, le programme d'action, les outils de communication et les évaluations d'incidence Natura 2000.

Un troisième COPIL s'est tenu le 17 octobre 2013 afin de valider le travail de réactualisation établi au cours de cette mission et présenter les perspectives d'avenir.

Perspectives

Afin d'accompagner la structure animatrice dans l'animation Natura 2000 du massif de Fontainebleau, BIOTOPE a élaboré un programme d'action sur trois ans. Pour chaque volet suivant :

- Animation des contrats et de la charte
 - ↳ Des pistes de contrats et des objectifs à atteindre sont établis.
- Suivis scientifiques et techniques
 - ↳ Une programmation des suivis (élaborée en groupes de travail) est établie.
- Information, communication, sensibilisation
 - ↳ Un plan de communication détaille les actions à mener pendant les trois prochaines années.
- Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions du site
 - ↳ Le programme d'actions donne des priorités d'actions à mettre en place. La méthodologie proposée permet d'actualiser les cartes des sensibilités.
- Gestion administrative et financière, et animation du site
 - ↳ Une boîte à outils est destinée à la structure animatrice. Elle contient entre autres les formulaires, les adresses utiles et des conseils pour la bonne mise en œuvre de la démarche Natura 2000.

Groupe de travail.
(photo Biotope)

